

Le Monde 1er mars 2024

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/01/le-pen-et-la-torture-alger-1957-l-histoire-contre-l-oubli-l-implacable-dossier_6219510_3232.html

« Le Pen et la torture. Alger 1957, l’histoire contre l’oubli » : l’implacable dossier

Enquêtes journalistiques, archives militaires, témoignages... L’historien Fabrice Riceputi réunit pour la première l’ensemble des documents attestant des exactions de l’ancien président du Front national.

Par [Franck Johannès](#)

Personne ne doute sérieusement que le lieutenant Le Pen ait torturé pendant la guerre d’Algérie. Mais le grand mérite du livre de Fabrice Riceputi, *Le Pen et la torture. Alger 1957, l’histoire contre l’oubli* (Le Passager clandestin, 144 pages, 17 euros), est de rassembler pour la première fois cet implacable dossier, auquel *Le Monde* a pris sa part.

Jean-Marie Le Pen ne l’a pas toujours nié. « *Nous avons reçu une mission de police et nous l’avons accomplie, selon un impératif d’efficacité qui exige des moyens illégaux...*, disait-il en mai 1957, en pleine bataille d’Alger. *S’il faut user de violence pour découvrir un nid de bombes, s’il faut torturer un homme pour en sauver cent, la torture est inévitable, et donc, dans les conditions anormales où l’on nous demande d’agir, elle est juste.* »

Jeune député poujadiste, il récidive un mois plus tard à l’Assemblée nationale, et se fait plus précis encore le 9 novembre 1962. La guerre est terminée et l’impunité garantie par une amnistie, il déclare au journal *Combat* : « *Je n’ai rien à cacher. J’ai torturé parce qu’il fallait le faire.* » Il fera ensuite publier un démenti mou dans le journal.

Lire aussi (2021) | Article réservé à nos abonnés [Mémoire franco-algérienne : l’incessante déchirure de la scène politique française](#)

Ajouter à vos sélections

Le président du Front national l’a ensuite toujours contesté, et il a, jusqu’en 2000, gagné tous ses procès en diffamation. Au fil des années pourtant, les révélations s’accumulent. En juillet 1984, Louis-Marie Horeau, dans *Le Canard enchaîné*, recueille des récits de victimes, puis *Libération* titre en « une », le 12 février 1985, « Torturés par Le Pen ». Lionel Duroy et Joëlle Stolz publient le récit circonstancié de cinq victimes et de leur supplice. L’un d’eux raconte l’exécution sommaire d’un prisonnier commise sous ses yeux par le lieutenant Le Pen.

Faits amnistiés et prescrits

Le 20 mars suivant, *Libération* publie un nouveau témoignage, celui de Mohamed Moulay, dont le père a été torturé et tué devant lui dans sa propre maison. Il montre à Lionel Duroy un poignard que le lieutenant Le Pen a perdu pendant cette nuit de mars 1957. Un poignard des Jeunesses hitlériennes, qui porte sur sa lame l'inscription « *JM Le Pen 1er REP* ».

Mais le chef de file du FN se dit victime d'une « *machination* » et poursuit systématiquement les journaux. Il joue sur du velours : les faits sont amnistiés et prescrits. Le Pen, hors de lui, lance à propos de Mohamed Moulay, lors d'un procès raconté plus tard par la journaliste du *Monde* Florence Beaugé : « *Celui-là, j'aurais mieux fait de le buter avec son père cette fameuse nuit.* »

Le Canard et *Libé* sont relaxés en 1985, mais condamnés en appel l'année suivante. La cour estime, en s'appuyant sur le démenti envoyé à *Combat*, que Jean-Marie Le Pen « *n'a jamais revendiqué le fait d'avoir personnellement pratiqué la torture* », décision confirmée en cassation en 1989. Il fait aussi condamner le journaliste Michel Polac et son ancien camarade parachutiste Jean-Maurice Demarquet, qui assurait avoir lui aussi, comme Le Pen, torturé des Algériens.

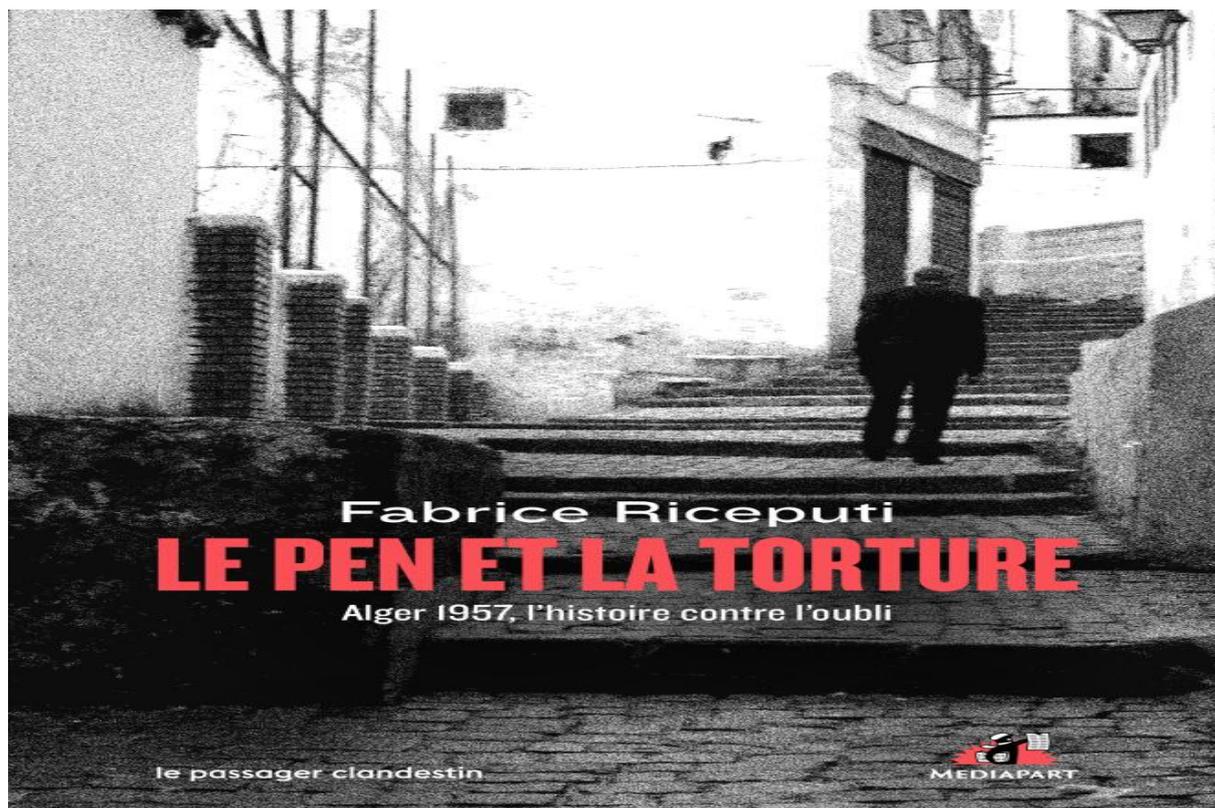
En 2000, Florence Beaugé rencontre à Alger Louissette Ighilahriz, qui lui explique avoir été torturée et violée pendant trois mois en 1957 puis sauvée par un médecin militaire, horrifié par son état. L'article fait du bruit, le général Bigeard dénonce « *un tissu de mensonges* », mais le général Massu valide son récit, et déclare au *Monde* : « *Quand je repense à l'Algérie, cela me désole. La torture, on pourrait très bien s'en passer.* » Le 23 novembre 2000, le quotidien titre à la « une » : « *Torture en Algérie : l'aveu des généraux* ».

Saga très documentée

Le général Paul Aussaresses, qui dirigeait un escadron de la mort en 1957 (avant d'aller exercer ses talents aux Etats-Unis et au Brésil), a en effet raconté la série de crimes qu'il a lui-même ordonnés. « *Jamais je n'aurais pensé voir cela de mon vivant, même si je n'ai cessé de le souhaiter* », dira l'historien Pierre Vidal-Naquet (1930-2006), infatigable militant contre la torture. Florence Beaugé révèle encore l'histoire de Mohamed Garne, un Algérien « *français par le crime* » après le viol de sa mère, puis enquête sur les accusations de torture contre le général Maurice Schmitt, l'ancien chef d'état-major du président Mitterrand.

Le Monde publie enfin en juin 2002 quatre témoignages de torture et d'exécution en février 1957 par Le Pen et ses hommes. Le procès s'ouvre en mai 2003. Lorsque la journaliste évoque l'affaire du poignard oublié dans la maison des Moulay, la présidente demande, « *et où est ce poignard ?* » « *Il est là* », répond la journaliste, et M^e Baudelot, l'avocat du quotidien, le présente au tribunal. *Le Monde* a été relaxé en juin 2003, jugement confirmé en appel, puis en cassation. Florence Beaugé a tiré un livre de sa belle enquête, *Algérie. Une guerre sans gloire* (Calmann-Lévy, 2005).

Fabrice Riceputi a complété cette saga très documentée en publiant une longue liste d'autres témoignages sur les exactions du lieutenant Le Pen. Il invite les lecteurs à consulter le site [1000 autres](#), qui recense, avec l'historienne Malika Rahal, d'innombrables témoignages sur les disparitions forcées à Alger en 1957.



« Le Pen et la torture. Alger 1957, l'histoire contre l'oubli », de Fabrice Riceputi, Le Passager clandestin, 144 pages, 17 euros. LE PASSAGER CLANDESTIN